



**TERRES AUSTRALES
ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES**



Arrêté n°2017-92 du 12 octobre 2017

autorisant la réalisation du programme scientifique 137 « ECOPHY-ANTAVIA » pour la saison 2017-2018

Le préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises, officier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du Mérite ;

Vu le Code de l'environnement, notamment son article R.411-6 relatif à la délivrance d'autorisation de capture d'animaux ou de prélèvement d'espèces à des fins scientifiques et ses articles L.711-1 à L.713-9 et R.712-1 à R.714-2 relatifs à la mise en œuvre du protocole du Traité de l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement ;

Vu la loi n° 55-1052 du 6 août 1955 modifiée portant statut des Terres australes et antarctiques françaises et de l'île de Clipperton ;

Vu le décret n° 2006-1211 du 3 octobre 2006 modifié portant création de la réserve naturelle des Terres australes françaises, et notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2008-919 du 11 septembre 2008 modifié pris pour l'application du statut des Terres australes et antarctiques françaises;

Vu la demande de l'IPEV en date du 02 mai 2017;

Vu les avis du comité de l'environnement polaire en date du 13 juin 2017 et du 14 septembre 2017 ;

Vu l'avis du CNPN en date du 17 août 2017 ;

Sur proposition du secrétaire général,

Arrête :

Art. 1^{er} : Les opérations du programme IPEV-137 décrites en annexe ainsi que le transport des échantillons en résultant, sont autorisées dans les conditions décrites par le présent arrêté et en annexe.

Art. 2 : Le présent arrêté vaut autorisation d'activité en Antarctique telle que requise au I de l'article L. 712-1 du Code de l'environnement.

Art. 3 : Les captures des animaux vivants ainsi que le ramassage de cadavres et d'œufs abandonnés doivent se faire en périphérie des colonies afin de ne pas les déranger ou dans des zones où les chances de reproduction sont très faibles.

Art. 4 : Le marquage temporaire (porcemark, etc.) se fait de manière limitée afin de ne pas réduire la survie ou la reproduction de l'animal marqué. Le marquage au Nyanzol et à l'acide picrique est strictement interdit.

Art. 5 : Dans le cadre du décret portant création de la réserve naturelle, il est demandé aux différents laboratoires en place sur le terrain de s'associer afin de limiter la perturbation des colonies et d'interrompre toute opération sur un animal manifestant un stress important. La mutualisation des moyens entre les programmes scientifiques pour la pose d'appareils électroniques est préconisée.

Art. 6 : Les programmes 109 et 137 coordonnent leurs études de terrain portant sur l'étude des manchots empereurs dans la ZSPA 120 afin d'éviter les redondances entre les programmes et de limiter le nombre d'entrées dans la ZSPA 120.

Art. 7 : Le contrôle par antennes fixes ou mobiles est organisé entre les programmes afin d'éviter les manipulations multiples d'animaux, et permettre à long terme l'évaluation de l'impact des manipulations et poses d'appareils électroniques.

Art. 8 : Les manipulations et études acoustiques de manchots empereurs en début de cycle reproducteur sont interdites. La pose de transpondeurs sur les adultes de manchots empereurs est interdite. Toute difficulté ou incident majeur relatif à cette espèce (oiseau blessé, comportement de stress sur la colonie) devra faire l'objet d'un compte rendu immédiat qui sera adressé à l'IPEV et aux TAAF. Tout incident pourra conduire à la suspension de l'activité.

Art. 9 : La pose de loggers externes (GPS, GLS) sur les océanites de Wilson est uniquement autorisée sur le tibio-tarse des individus. Les résultats des déploiements seront communiqués au Comité d'Environnement Polaire et consignés dans le compte-rendu d'activité de campagne transmis aux TAAF.

Art. 10 : Les responsables des manipulations par délégation sur le terrain doivent toujours être présents lors des manipulations.

Art. 11 : La taille des échantillons doit être respectée scrupuleusement (voir annexe).

Art. 12 : Un compte-rendu d'activités de la campagne 2017-2018 est adressé aux TAAF au plus tard dans les deux mois qui suivent la fin de la campagne. Ce compte-rendu devra présenter de manière détaillée l'ensemble des manipulations effectuées et préciser les impacts potentiels. Il indique avec précision les données chiffrées relatives au nombre d'animaux manipulés.

Art. 13 : Le secrétaire général des TAAF, l'OPEA à bord du *Marion Dufresne* et les chefs de district des Terres australes et antarctiques françaises sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* des Terres australes et antarctiques françaises.

Le préfet, administrateur supérieur des Terres
australes et antarctiques françaises,



Cécile POZZO di BORGO

Annexe

Nom ou dénomination et forme juridique du bénéficiaire de l'autorisation	Mme Céline LE BOHEC, responsable du programme
Titre du programme	IPEV-137 "ECOPHY-ANTAVIA"

Est autorisé à procéder aux manipulations suivantes :

Demandaes d'incubatione de capture ou de prélèvement d'espèces protégées pour le programme 137 sur la campagne 2017-2018

Discrét	Demande		Individus				Manipulations				Loggins			Mitrage							
	Site	Titre	Espèce	Période	Nombre	Stade	% Mâles	Posés	Biométrie	Prélev. (planéarité)	Autre	Chirurgie	Anesthésie	Capture méthode	Capacité	Type	Durée	Poids	Externe	Individuel	Infos
		Transpondage. Suivi à long terme de populations de manchots royaux, Adélie et empereurs.		2017-10-01 - 2018-03-01	300	Poussin	50	oui	2 mL	Plumes	Autre			Manuelle (capture ciblée)					Colorant	Transpondeur	Percimark (pour éviter toute recapture).
				2017-10-01 - 2018-12-31	60	Adulte	50	oui	5 mL	Plumes	Autre			Manuelle (capture ciblée)					Colorant	Transpondeur	Teinture pour cheveux 'noir-bleuté' de Saint-Algoue ou Provest (pour suivi et localisation ultérieurs).
				2017-10-15 - 2018-12-31	450	Poussin	50	oui	2 mL	Plumes	Autre			Manuelle (capture ciblée)					Colorant	Transpondeur	Percimark (pour éviter toute recapture).
				2017-11-01 - 2018-12-31	60	Poussin	50	oui	1 mL		Autre			Manuelle (capture ciblée)					Fluohag	Transpondeur	Pose d'un fish-tag temporaire avant le transpondage à l'envol.
Crozet	Baie du Marin	Fish-tagging. Marquage des poussins à l'éclosion pour pouvoir les transpondier avant l'envol dans le cadre des suivis à long terme de populations de manchots royaux et Adélie.	Manchot royal	2018-01-15 - 2018-03-01	400	Poussin	50	oui	1 mL		Autre			Manuelle (capture ciblée)					Fluohag	Transpondeur	Pose d'un fish-tag temporaire avant le transpondage à l'envol.
				2018-03-01 - 2018-12-01	50	Poussin	50	oui	2 mL	Plumes			Autre			Manuelle (capture ciblée)		GPS, Accéléromètre, Autre	250	35 Fluohag	Transpondeur
		Pese de loggers externes. Dynamique des créchats de poussins de manchots royaux, et zones de prospection des manchots Adélie adultes et des océanites de Wilson adultes.		2017-11-01 - 2018-05-01	11	Immature	50	oui	2 mL	Plumes	Autre			Manuelle (capture ciblée)				9 Colorant	Transpondeur	Teinture pour cheveux 'noir-bleuté' de Saint-Algoue ou Provest (pour suivi et localisation ultérieurs). Individus déjà transpondés.	
		Déséquipement de loggers sous-cutanés. Adaptations à la vie marine et stratégies de recherche alimentaire des manchots royaux immatures.		2018-06-01 - 2018-09-15	240	Poussin	50	oui	oui		Autre			Manuelle (capture ciblée)					Colorant		Percimark (pour éviter toute recapture).
		Capture simple pour mesures et prélèvements. Suivi à long terme de populations de manchots royaux et Adélie, et des gorfous sauteurs et macaroni.		2017-11-01 - 2018-12-31	110	Adulte	50	oui	5 mL	Plumes	Autre			Manuelle (capture ciblée)					Colorant	Transpondeur	Teinture pour cheveux 'noir-bleuté' de Saint-Algoue ou Provest (pour suivi et localisation ultérieurs). Individus déjà transpondés.

Demandes d'autorisation de captures ou de prélèvements d'espèces protégées pour le programme 137 sur la campagne 2017-2018

District	Site	Demande		Individu				Manipulations				Loggers			Marquage							
		Titre	Espèce	Période	Nombre	Sexe	% Mâles	Pesées	Biométrie	Prise de sang	Prélèv. de sang/plumes	Autre	Chirurgie	Anesthésie	Capture méthode	Capacité	Type	Durée	Poids	Externe	Individuel	Info
		Transportage. Suivi à long terme de populations de manchots royaux, Adélie et empereurs.		2017-11-01 - 2018-03-01	60	Adulte	50	oui	oui	2 mL	Plumes	Des mesures biométriques (ou noir) et spectrophotométriques (bec/dos/plastron) et des enregistrements acoustiques à distance (avec ou sans repasse) seront réalisés sur tous les individus capturés.			Manuelle (capture ciblée)					Colorant	Transporteur	Tuiture pour cheveux 'noir-bleuté' de Saint Aligue ou Provost (pour suivi) et localisation ultrasons).
		Fish-tagging. Marquage des poussins à l'éclosion pour pouvoir les transporter avant l'envol dans le cadre des suivis à long terme de populations de manchots royaux et Adélie.		2017-01-15 - 2018-03-15	360	Poussin	50	oui	oui	2 mL	Plumes	Des prélèvements de fèces (contaminants, microbiote intestinal, métabolome, etc.) seront réalisés sur les individus défréquant.			Manuelle (capture ciblée)					Colorant	Transporteur	Perçoir/marqueur (pour éviter toute recapture).
		Pose de loggers externes. Dynamique des colonies de poussins de manchots royaux, et zones de prospection des manchots Adélie adultes et des océanites de Wilson adultes.		2018-01-01 - 2018-02-01	200	Poussin	50	oui	oui	1 mL		Des prélèvements de fèces (contaminants, microbiote intestinal, métabolome, etc.) seront réalisés sur les individus défréquant.			Manuelle (capture ciblée)					Fishing	Transporteur	Pose d'un fish-tag temporaire avant le transportage à l'envol.
				2018-02-01 - 2018-04-15	40	Adulte	50	oui	oui	5 mL	Plumes	Des mesures biométriques (ou noir) et spectrophotométriques (bec/dos/plastron) et des enregistrements acoustiques à distance (avec ou sans repasse) seront réalisés sur tous les individus capturés.			Manuelle (capture ciblée)					80 Colorant	Transporteur	Teinture pour cheveux 'noir-bleuté' de Saint Aligue ou Provost (pour suivi) et localisation ultrasons).
				2017-11-01 - 2018-03-01	40	Adulte	50	oui	oui	5 mL	Plumes	Des mesures biométriques (ou noir) et spectrophotométriques (bec/dos/plastron) et des enregistrements acoustiques à distance (avec ou sans repasse) seront réalisés sur tous les individus capturés.			Manuelle (capture ciblée)					50 Colorant	Transporteur	Teinture pour cheveux 'noir-bleuté' de Saint Aligue ou Provost (pour suivi) et localisation ultrasons).
Terre Adélie		Capture simple pour mesures et prélèvements. Suivi à long terme de populations de manchots royaux et Adélie, et des gorfous sauteurs et macaroni.	Manchot Adélie	2017-11-01 - 2018-03-01	60	Adulte	50	oui	oui	2 mL	Plumes	Des mesures biométriques (ou noir) et spectrophotométriques (bec/dos/plastron) et des enregistrements acoustiques à distance (avec ou sans repasse) seront réalisés sur les individus capturés.			Manuelle (capture ciblée)					Colorant	Transporteur	Teinture pour cheveux 'noir-bleuté' de Saint Aligue ou Provost (pour suivi) et localisation ultrasons).
		Marquage à distance. Suivi à long terme de populations de manchots royaux, Adélie et empereurs.		2017-10-01 - 2018-04-01	50	Adulte	50	oui	oui			Des prélèvements de fèces (contaminants, microbiote intestinal, métabolome, etc.) seront réalisés sur les individus défréquant.			Autre - AUCUNE MANIPULATION : MARQUAGE A DISTANCE					Colorant	Transporteur	Perçoir/marqueur pour cheveux 'noir-bleuté' de Saint Aligue ou Provost (pour suivi) et localisation ultrasons).
		Prélèvements de/ sur œufs et d'œufs abandonnés pour des études génétiques/génomiques, physiologiques, épidémiologiques chez les manchots royaux, Adélie et empereurs, et les océanites de Wilson.		2017-10-01 - 2018-04-01	111	Poussin	50	oui	oui		Plumes, Autres				Autre - AUCUNE MANIPULATION : Collecte d'œufs abandonnés et dissection de cadavres (adultes et poussins) sur toute l'année selon opportunités.							
		Structure, fonctionnement et dynamique des colonies de manchots royaux et empereurs, et des crèches de poussins de manchots royaux et empereurs. Etude des mouvements collectifs et des "points d'information publique" (lieux d'échanges) chez les manchots.		2017-10-01 - 2018-04-01	1	Adulte									Autre - AUCUNE MANIPULATION : utilisation de systèmes de caméras automatiques mobiles (Microbes).							
		Détections des individus transportés par les systèmes d'identification automatique fixes ou mobiles (antennes GPS/colliers, antennes perches, ou rovers). Suivi à long terme de populations de manchots royaux, Adélie et empereurs.		2016-10-01 - 2019-04-01	1	Adulte									Autre - AUCUNE MANIPULATION : utilisation de systèmes d'identification automatique fixes ou mobiles.							

